

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le trente juin à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2015

**Présents** : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

**Excusés** : Mme Galisson

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais Céline

Les comptes-rendus de conseil municipal du 26 mai 2015 et du 23 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### PRÉSENTATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)

Les membres du CMJ présentent au conseil municipal leurs projets.

En premier lieu, ils présentent 3 projets qui vont être étudiés en priorité :

- Installer une ou deux tables de ping-pong (près du terrain de tennis)
- Créer des circuits vélos (parcours balisés en fonction de leur difficulté)
- Organiser une après-midi crêpes et jeux de société – ouvert à tous les Chapellois

En second lieu, les 7 autres projets sont présentés :

- Installation de garage à vélos (au stade et à la salle des fêtes)
- Refaire le terrain de pétanque et organiser un concours de pétanque
- Organiser des sorties au château de Grillemont
- Aménager un parcours « Santé » et un city-stade (projet onéreux)
- Rénovation du stade de football (projet onéreux)
- Créer un jardin public (avec des bancs, tables, jeux pour enfants) dans le parc Saint-Martin
- Installer des abribus en dehors du bourg

Le maire précise que pour le projet de jardin public dans le parc Saint-Martin, il faudra que le CMJ se renseigne sur les aménagements autorisés puisque le parc est un espace protégé.

M. Bezert propose son aide pour la création des parcours vélos.

M. Micat précise que pour organiser un tournoi de pétanque, il faudra contacter la fédération française de pétanque.

**PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAL PAR M. DELCROIX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

M. Delcroix, conseiller horticole à la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, présente au conseil municipal le plan de désherbage communal.

Le plan de désherbage communal a pour objectif de faire évoluer les pratiques d'entretien de la commune. Il vise à protéger la qualité de l'eau en réduisant les quantités de pesticides appliqués. Ce document identifie et classe les zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux afin d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence. L'objectif est de parvenir à une réduction importante de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce plan propose des techniques alternatives au désherbage chimique : utilisation de produits biocides, désherbeur thermique, débroussailleur de « type » réciprocat. M. Delcroix précise que l'agence de l'eau subventionne l'achat de matériel.

M. Delcroix présente ensuite le plan de gestion différenciée. Ce document définit dans la commune différents espaces (espace horticole : place Jasnin, espace jardiné : abords du terrain de tennis et de pétanque, espace naturel : parc Saint-Martin...). Chaque espace fait l'objet d'un entretien adapté et spécifique à son usage. L'objectif de la gestion différenciée est de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, favoriser la biodiversité et développer l'écocitoyenneté. Chaque espace fait l'objet d'une fiche pratique avec des préconisations en matière d'entretien.

**N° 2015-44 : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU**

**1.1 Commande publique – marché public**

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2014 autorisant le maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet URBA 37 pour un montant de 6 778,75€ H.T,

Vu l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet URBA 37 d'un montant de 3 404,94€ H.T. soit un montant total du marché réévalué à 10 183,71€ H.T,

Considérant qu'il est nécessaire de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre puisque l'enveloppe prévisionnelle des travaux est passée de 93 500€ H.T. à 140 465€ H.T,

Considérant que l'avenant entraîne une augmentation supérieure à 5 % par rapport au montant du marché initial il y a lieu de prendre une nouvelle délibération du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau d'un montant de 3 404,96€ H.T,
- **Indique** que le montant du marché de maîtrise d'œuvre après l'avenant s'élève à 10 183,71€ H.T,
- **Autorise** le maire à signer l'avenant avec le cabinet URBA 37.

### **CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LE BUSAGE D'UN FOSSÉ ET LA RÉALISATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER SUR LA RUE DANGÉ D'ORSAY**

Le maire indique qu'il convient d'effectuer des travaux sur la rue Dangé d'Orsay afin de sécuriser le cheminement des piétons.

Le maire précise que les travaux consiste à buser le fossé (sur une longueur de 35mètres) et réaliser un cheminement piétonnier.

Deux devis ont été demandés. Après analyse des devis, des compléments d'information doivent être demandés aux entreprises.

Le maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Questions diverses**

#### **Achat de matériel à l'école**

Le maire indique que du matériel éducatif a été commandé pour l'école de la Chapelle-Blanche pour un montant de 1 980€ afin de permettre l'accueil des enfants de moyenne section.

#### **Cession d'une partie du chemin rural**

Le maire indique que M. Jean-Marie Berleau et Mme Annette Berleau sont propriétaires d'une maison d'habitation située à Cosnier. Lors des fortes pluies, leur terrain inonde. Afin d'éviter de nouvelles inondations, M. et Mme Berleau souhaiteraient acquérir une partie du chemin rural n°27 afin de construire un mur.

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet. Elle précise qu'une enquête publique devra être réalisée avant de procéder à la vente d'une partie du chemin.

Après discussion, il est proposé que M. et Mme Berleau finalisent leur projet. Il est précisé que le prix de vente devra prendre en compte tous les frais administratifs (bornage, règlement du commissaire enquêteur, frais de publication...).

### **Motion contre la baisse des dotations de l'État**

Le maire indique que l'association des maires d'Indre-et-Loire a transmis à la mairie une motion contre la baisse des dotations de l'État et le projet de loi NOTRe (dont certaines propositions porteraient atteinte à l'identité communale). L'association des maires souhaite mobiliser les élus à ce sujet et demande aux conseillers municipaux de signer la motion.

### **Matériel de pompiers**

M. Vandenhecke indique que la commune possède du matériel de pompiers qui n'est plus utilisé (une pompe à bras, une motopompe, une cuve allant sur un dodge) situé dans le local communal de la rue des Fontaines. La commune a besoin de ce local pour stocker d'autres matériels. M. Vandenhecke a contacté l'Amicale des pompiers de Tours qui est intéressée pour récupérer le matériel et le remettre en état. Ce matériel sera identifié au nom de la commune. L'Amicale des pompiers se charge de rapporter le matériel si la commune souhaite l'exposer lors d'une manifestation.

### **SMICTOM**

M. Adam indique que le SMICTOM va prochainement mettre en vente des containers de 120 litres pour les déchets ménagers (container vert) et pour le recyclage (container jaune). Le prix d'un container sera de 30€.

### **Cirandonnées**

Le maire donne lecture du courrier de Mme Rezeau, vice-présidente de la communauté de communes déléguée au tourisme. Elle explique qu'elle regrette que la commune se soit sentie écartée de ce projet et invite de nouveaux volontaires à participer à l'organisation de futures manifestations.

### **Église**

Mme de Sainte-Seine indique que M.MORLET, propriétaire voisin de l'église, demande si la porte de l'église pourrait être repeinte. Le maire indique que l'on peut contacter l'architecte des bâtiments de France pour ce projet. Il existe une association (association Terres et Couleurs) qui pourrait nous aider sur ce projet. M.MORLET propose aussi que des jardinières soient installées devant l'église.

### **Manifestation au Château de Grillemont**

Mme de Sainte-Seine indique qu'une visite du Château de Grillemont est prévue

le mercredi 5 août avec l'office du tourisme. Le programme est le suivant : 17h - visite du château, 18h – balade contée sur le thème médiéval.

Le maire indique que les agents techniques aideront à l'installation de toilettes sèches.

### **Aménagement de la rue de l'église**

La consultation des entreprises a été lancée ce lundi. La remise des offres est fixée au mercredi 22 juillet à 12h. L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 22 juillet à 14h. L'agence URBA 37 nous transmettra l'analyse des offres pour le mardi 28 juillet.

Le maire propose de fixer la prochaine réunion du conseil municipal au mardi 28 juillet à 20h30 afin de faire le choix de l'entreprise.

*La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 28 juillet 2015 à 20h30.*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 30 juin 2015**

	<b>Délibérations</b>
<b>2015- 44</b>	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Abbé Favoreau

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	